Envoyé en préfecture le 19/08/2026
Reçu en préfecture le 19/08/2026
Publié le
ID : 035-200070662-20260813-DP_2026_40-DE

BRETAGNE PORTE DE LOIRE COMMUNAUTÉ
Naturellement inspirée

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
# DECISION DU PRESIDENT
# N° DP-2026-40

Le président de Bretagne porte de Loire Communauté ;

**Vu** l'article L5211-9 du code général des collectivités territoriales ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n°35-2024-10-22-00002 du 22 octobre 2024 arrêtant les statuts de Bretagne Porte de Loire Communauté ;

**Vu** la délibération n°2026-57 du Conseil communautaire en date du 9 avril 2026 déléguant au Président la possibilité de prendre toute décision concernant la définition des besoins, la passation, la signature et l'exécution des marchés qui peuvent être passés selon une procédure adaptée dans la limite de 100 000 euros H.T ;

**Considérant** la nécessité de disposer d'un système de paiement sécurisé des carburants pour les véhicules et engins de Bretagne Porte de Loire Communauté ;

**Considérant** l'offre proposée par la société SIPLEC relative à la carte carburant Pro E.Leclerc permettant l'approvisionnement en carburant au sein du réseau de stations E.Leclerc ainsi que, le cas échéant, des réseaux partenaires ;

**Considérant** que les frais d'abonnement des cartes sont fixés à 2,90 € HT par mois et par carte et que le montant annuel prévisionnel de la convention demeure inférieur au plafond fixé par la délibération susvisée ;

**DECIDE**

**Article 1 :**
D'approuver l'adhésion de Bretagne Porte de Loire Communauté au service « Carte carburant Pro E.Leclerc » proposé par la société SIPLEC.

**Article 2 :**
D'approuver les termes de la proposition commerciale et de la convention correspondante relatives à l'utilisation des cartes carburant Pro E.Leclerc.

**Article 3 :**
D'autoriser le Président à signer ladite convention, ainsi que tout document, avenant ou acte nécessaire à son exécution, dans la limite des crédits inscrits au budget.

A Bain-de-Bretagne, le 13/08/2026

Bain-de-Bretagne
Chanteloup
Crevin
Ercé-en-Lamée
Grand-Fougeray
La Bosse-de-Bretagne
La Couyère
La Dominelais
La Noë-Blanche
Lalleu
Le Petit-Fougeray
Le Sel-de-Bretagne
Pancé
Pléchâtel
Poligné
Saint-Sulpice-des-Landes
Sainte-Anne-sur-Vilaine
Saulnières
Teillay
Tresbœuf

Envoyé en préfecture le 19/08/2026
Reçu en préfecture le 19/08/2026
Publié le
ID : 035-200070662-20260813-DP_2026_40-DE

Pour le président empêché,

SOLLIER Jacqueline,

1ère Vice-Présidente de Bretagne Porte de Loire Communauté

BRETAGNE PORTE DE LOIRE COMMUNAUTE
LE STERIAD - CHATEAU GAILLARD
2 allée de L'Ille
35470 BAIN DE BRETAGNE